



SPAgri-CFDT  
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture  
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF - Anses -  
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

## **CONFERENCE SOCIALE PRESIDEE PAR LE MINISTRE LE 30 NOVEMBRE 2012**

*En introduction, le ministre précise que ces réunions de concertation avec les organisations syndicales doivent permettre de définir des objectifs pour notre ministère, mais rappelle que le contexte budgétaire est une contrainte incontournable.*

*Le ministre rappelle qu'en termes stratégiques, il souhaite afficher de grandes ambitions pour l'agriculture française et donc pour le ministère.*

*Pour lui, l'agriculture est à un tournant de son histoire sur ses modèles de productions avec un axe stratégique « agro-écologie » majeur pour la France, mais aussi pour l'union européenne. L'agronomie et la diminution des intrants doivent être au cœur des nouveaux modèles de production.*

*Cette évolution nécessite une mobilisation importante des agriculteurs et des structures de développement, sans oublier les agents du ministère qui ont toute leur part dans cette évolution.*

*L'enseignement agricole doit également se positionner fortement sur ces enjeux en mobilisant ces trois voies : l'apprentissage, la formation initiale et la formation continue.*

*Concernant la décentralisation, il rappelle que les contours ne sont toujours pas clairement définis. Toutefois, il est en mesure d'indiquer que le premier pilier de la PAC (aides directes mises en œuvre par les SEA) restera du ressort du MAAF (non négociable). En revanche, pour le second pilier (FEADER), il sera proposé aux régions d'être « autorité de gestion » pour la mise en œuvre des programmes régionaux, proposition qui sera faite à l'Association des régions de France début décembre.*

*L'État conserverait la définition des grands programmes discutés au niveau européen et le pilotage d'un programme national Etat-Région ; les DRAAF restant les appuis de l'État et du MAAF pour la mise en application de ces programmes.*

*S'agissant de l'enseignement agricole, le ministre indique qu'il souhaite garder la maîtrise de la carte des formations alors qu'elle est revendiquée par les régions.*

**La CFDT est intervenue pour souligner les fortes inquiétudes des agents du ministère face aux évolutions annoncées :**

**Modernisation de l'action publique et décentralisation : Vos personnels sont inquiets!!**

**Le dernier document transmis aux OS présentant le projet stratégique de notre ministère, ne prend toujours pas en compte l'évaluation des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

En outre, ce document fait abstraction du contexte et des autres forces en présence : l'Europe, la décentralisation, l'interministérialité et les évolutions de la gouvernance.

S'il est judicieux de commencer par les objectifs, pour les préciser et les hiérarchiser, la question des moyens est essentielle du point de vue des personnels... à ce stade, les craintes de retomber dans les travers de la RGPP, que vous avez vous-même dénoncés, sont très fortes !!

Nous n'imaginons pourtant pas que vous reproduisiez ce schéma comptable de la gestion des personnels... mais cependant, l'organisation de cette conférence sociale ne suffit pas à nous convaincre d'une réelle volonté d'agir autrement.

Le temps où la concertation n'était conçue que pour donner l'apparence de dialogue social... est-il réellement révolu ? Nous ne demandons qu'à être convaincus, mais nous discutons d'un projet pour notre ministère qui a déjà été transmis au premier ministre... ce qui obère la prise en compte de nos échanges.

Nous avons régulièrement soulignés et notamment lors de notre rencontre bilatérale de juillet qu'il fallait redonner du sens au travail des agents et leur assurer la reconnaissance de ce travail.

Les changements envisagés, notamment le transfert de missions vers les conseils régionaux, et l'"Intériorisation" rampante des DDI, limiteront la capacité du ministère à appliquer sa politique dans les territoires et à faire remonter les réalités du terrain. Il importe de préserver la culture développée au contact du monde rural et de ne pas perdre la maîtrise des principaux leviers de notre politique comme la gestion des fonds d'intervention type FEADER !

Outre ces préoccupations qui relèvent de choix politiques, la CFDT partage l'inquiétude des agents sur les conséquences de ces évolutions, notamment sur la situation des personnels (mobilité forcée, perte de compétences, maintien des rémunérations et des évolutions de carrière...).

Il est clair que l'État s'achemine vers un abandon de son implication directe dans la réalisation des contrôles, notamment concernant la sécurité sanitaire des aliments. La CFDT est opposée à cette délégation systématique du contrôle. La connaissance pratique du terrain et la présence régulière étant une donnée essentielle de la qualité finale du contrôle. Nous n'avons pas beaucoup d'exemples où une privatisation ou une délégation a permis de diminuer le coût d'un service à qualité égale pour les usagers.

Le ministère a encore des atouts, mais nous sommes en train de les perdre dans le mouvement incessant des réformes, restructurations, délégations, transferts de missions et diminutions d'ETP. La grande diversité des métiers et des compétences s'érode rapidement.

Dans la situation actuelle, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des missions et de mobiliser plus amplement les services experts du ministère. Une réelle GEPEC doit être définie et mise en œuvre avec des moyens à la hauteur des enjeux. Face à des évolutions prévisibles, la CFDT demande que soient mises en place des formations longues en cours de carrière pour s'adapter au changement et/ou acquérir un nouveau métier.

***La CFDT considère que la loi d'avenir est un engagement fort dans le temps.***

***Il convient de souligner que cette loi n'aura de sens que si les moyens sont à la hauteur des ambitions.***

***Pour la CFDT, la plus grande attention devra être portée à la situation des agents qui devront bénéficier de tous les outils d'accompagnement nécessaires.***

*Le ministre indique que la délégation des contrôles sanitaires de premier niveau sera poursuivie, tout en se donnant les moyens d'exercer un réel contrôle de l'application de la loi. Il s'est engagé à faire un bilan de la situation actuelle des contrôles et des capacités en matière d'analyses de laboratoire dans le domaine sanitaire.*

*Le ministre souligne en outre, que l'organisation territoriale de l'Etat ne sera pas remise en cause. Il confirme que les DDI seront maintenues, chaque ministère concerné mettant en œuvre sa politique. Chaque agent restera attaché à son ministère d'origine et secrétariats généraux des DDI seront maintenus.*

*Il note un certain malaise des agents travaillant dans ces structures du fait de difficultés de fonctionnement et de lisibilité dans la chaîne de commandement. Il souligne que c'est un vrai sujet et qu'il y sera attentif.*

*Le ministre déclare ne pas pouvoir s'engager sur les moyens : du fait de l'obligation de réduction des déficits budgétaires, il ne peut pas afficher des engagements de long terme.*

*Dans cet exercice de dialogue sur les missions avec les OS, le ministre souhaite recueillir un consensus le plus large possible sur les objectifs, sachant qu'il assumera les moyens assignés à la réalisation de ces objectifs.*

*Notons qu'à ce stade, le ministre ne s'est engagé ni sur les moyens ni sur les mesures d'accompagnement pour les agents touchés par ces évolutions... Nous le regrettons profondément et ne manquerons pas de rappeler ces questions au ministre et à son secrétaire général. La CFDT rappelle qu'elle interviendra en ce sens lors des prochaines réunions du Comité technique ministériel et du prochain rendez-vous avec le ministre, fixé premier trimestre 2013 (finalisation du projet stratégique du ministère).*